

Communiqué de presse – 25 novembre 2020

RE2020 : déclaration du 24 novembre des Ministres en charge de l'Écologie et du Logement pour éco construire pour le confort de tous

Les industriels des matériaux et équipements pour la construction, représentés par l'AIMCC (Association des Industries de Produits de Construction) et engagés dans le CSF IPC (Comité Stratégique de Filière « Industries pour la Construction ») aux côtés des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs de la filière, se mobilisent pour l'économie circulaire et pour une construction durable, décarbonée, respectueuse de l'environnement.

Depuis le début de la concertation préparatoire à la RE2020, l'AIMCC participe, réfléchit et travaille de concert avec les différentes parties prenantes, pour que cette réglementation propose aux concepteurs des objectifs ambitieux de performance environnementale, plutôt que des moyens a priori, ainsi que des outils de calcul et d'optimisation fiables, qui leur permettent d'effectuer les meilleurs compromis.

Or, les annonces récentes des Ministres Barbara Pompili et Emmanuelle Wargon laissent craindre que l'orientation prise ne conduise à imposer un moyen soit le recours à certains matériaux et modes constructifs, en s'appuyant sur des modes de calcul de l'impact environnemental contestés par les experts ; alors que 2 choix positifs ont été faits avec la sobriété énergétique renforcée (coefficient Bbio) et la prise en compte du confort d'été qui constitue une avancée vers une performance accrue des enveloppes.

Ce faisant, cela constitue une prise de risque pour tout le secteur de la construction : économique (renchérir le coût de la construction), industriel (déstabiliser les acteurs économiques français) et environnemental (ne pas atteindre les objectifs).

Des solutions techniques éprouvées existent et continuent de se développer grâce aux efforts d'innovation et d'investissement des différentes filières industrielles de la construction, et la performance repose souvent sur des équilibres entre les différents matériaux.

L'AIMCC restera attentive à la suite des travaux annoncés pour que les clients puissent disposer des méthodes constructives adaptées à leurs besoins, qu'ils aient les moyens d'effectuer des choix éclairés, et pour que tous les acteurs et filières puissent continuer à développer des solutions réellement efficaces et durables.

L'AIMCC continuera à travailler aux côtés des pouvoirs publics et des différentes parties prenantes pour réussir le plan de relance.

À propos de l'AIMCC :

Fondée en 1971, l'AIMCC est l'Association française des industries des produits de construction. Elle représente 80 organisations professionnelles regroupant 7 000 fabricants de produits (matériaux, composants, équipements et systèmes) entrant dans la construction, pour une activité de 45 Mds € réalisée par 430 000 salariés. Elle a pour mission de promouvoir le point de vue de ses adhérents et leur rôle économique de premier plan dans le secteur de la construction auprès des pouvoirs publics, des administrations, des instances nationales et internationales et des organismes de toute nature qui interviennent dans ce domaine.

Contact presse :

VILLAMONET - 01 47 05 09 08

Christophe Giraudon – cgiraudon@villamonet.fr / Sandrine Palmeira - spalmeira@villamonet.fr